

# AVENANT N° CT00004759 AU CONTRAT DE SERVICE N° CT00002102

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 044-214402109-20260426-DE\_20260423\_20-DE

**Entre les soussignés :****La Société ARPEGE,**

dont le siège social est situé

**13 RUE DE LA LOIRE - CS 23619****44236 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE CEDEX**

représentée par,

Madame Cécile BERTHELEME, agissant en qualité de Gérante de la Société ELCANAUX, elle-même Directrice Générale de la société ARPEGE

**d'une part,**

et

**La MAIRIE DE TRIGNAC,****11 PLACE DE LA MAIRIE****44570 TRIGNAC**

ci-après désignée le «Client», représenté par Le Maire, agissant au nom et pour le compte de la collectivité territoriale,

**d'autre part,**

il a été convenu que les conditions particulières ont été modifiées dans ces termes :

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

Interlocuteur : Jérôme LOUKILI

Téléphone : 06 69 72 58 80

**Date d'échéance : 31/12/2029**

Lieu d'installation :

Collectivité : MAIRIE DE TRIGNAC

Ajout produits maintenus et coût de la redevance annuelle :

PRODUITS	NB LICENCES	DATE DE DEMARRAGE DE SERVICES	DATE DE FIN DES SERVICES	MONTANT ANNUEL HT EUR	MONTANT ANNUEL TTC EUR
MELODIE OPUS - Maintenance complémentaire	3	Le 1er jour du mois suivant la facturation de l'installation.	31/12/2025	-	-
MELODIE OPUS - Abonnement		01/01/2026	-	994,50	1 193,40
MELODIE OPUS - Maintenance globale*				975,56	1 170,67

\* La maintenance globale en 2026 inclut les coûts existants en V5 et les coûts complémentaires liés à la migration en gamme supérieure. A compter du 01/01/2026, les coûts existants en V5 sont réintégrés dans la maintenance globale.

Tous les autres articles du contrat restent inchangés.

Fait en double exemplaire à Saint-Sébastien-sur-Loire,

Pour ARPEGE

Le :

Pour La MAIRIE DE TRIGNAC

Le :

Madame Julie LETRAON

Responsable Equipe Contrats et Marchés.